

Le syndicaliste

Libre et indépendant

journal de l'UD FO 91 Septembre 2026 - n°207



udfo91@force-ouvriere.fr - www.udfo91.fr

Ce numéro du
« syndicaliste », journal
de l'UD FO 91, a été
réalisé avec le concours
de :

- ⇒ **Christophe Le Comte**,
*Secrétaire
Général de
l'UD FO 91*
- ⇒ **Aurélie EKOKA-PRISO**
FO CPAM 91
- ⇒ **Céline BONDIGUEL**
*FO France
Travail*
- ⇒ **Mohamed BARBOUR**, *FO
VPK*
- ⇒ **Lionel BOYER**,
*Trésorier de
l'AFOC 91*
- ⇒ **Daniel ROUSSEAU**,
*Président UDR
FO 91*
- ⇒ **Karen ECHARD**,
*Assistante
administrative
de l'UD FO 91*

Certains articles ont été
rédigés par l'AFOC,
l'InFO militante, FO
handicap

Crédits Photos : UD FO
91 - FO VPK - Force
Ouvrière (flickr)

- ⇒ **Edito - C'est pas l'heure de Paul et Mickey...** la
fin de règne les oblige à faire vite. - p.3
- ⇒ **Rassemblement militant** place des droits de
l'Homme - p.4 et 5
- ⇒ **FO AMAZON ory4** à l'UD FO 91 - p.6
- ⇒ **FO chez AMAZON** Brétigny (ORY4)- p.7
- ⇒ **France Travail** un désengagement massif de
l'Etat ! - p.8
- ⇒ **RAS au RSA ?** reconnaissent - p.9
- ⇒ **Au détour d'une lecture...** livre sur **Joachim
SALAMERO** - p.10 à 14
- ⇒ **Grève éclair** chez VPK - p.16
- ⇒ **Calendrier des formations** fin 2026 - p.19
- ⇒ **Pesticides** : un retour en arrière au détriment
des consommateurs - p.20
- ⇒ **L'Assemblée Générale de l'AFOC 91** - p.20
- ⇒ **Affiche des élections HLM 2026**
- ⇒ **Le CA de l'UDR FO 91 refuse les budgets de
Guerre et la marche à la Guerre** - p.22
- ⇒ **Modifications concernant les visites de
préreprise et de reprise** - p.23
- ⇒ **L'Affiche « PARTOUT ! POUR TOUS ! AVEC
VOUS ! » Elections professionnelles - Fonction
Publique 2026** - p.24

Journal de l'Union Départementale CGT- Force Ouvrière de l'Essonne

12, place des Terrasses de l'Agora 91034 Evry cedex Tél : 01.60.78.15.57

mail : udfo91@force-ouvriere.fr - site : www.udfo91.fr

Directeur de publication : Christophe LE COMTE - Bulletin trimestriel - CPPAP N°0627 S 07348

Impression : FEC FO



pour la journée de huit heures
« Il s'agit aujourd'hui de savoir par quels moyens l'obtenir. Deux voies s'indiquent : la première qui consiste à attendre sa réalisation d'en haut, de cette puissance extérieure qu'est le Parlement ; la seconde qui consiste à ne compter que sur soi-même, sur la force, consciente des organisations syndicales. Le second moyen est le seul efficace ».

Emile Pouget

En 1906, il participe à la rédaction de la charte d'Amiens
mort à Palaiseau le 21 juillet 1931



Edito

C'est pas l'heure de Paul et Mickey... la fin de règne les oblige à faire vite.

Les ministres, la porte-parole, et bien d'autres directeurs de conscience nous l'ont dit « pas de polémique ».

En effet, ils ne peuvent pas souffler sur les braises et parler. Pourtant la polémique s'impose de fait.

Les dossiers remontent. « passer de 12 à 16 Canadair d'ici 2027 ». C'était la promesse de MACRON, Président de la République. En réalité, il y aurait, en maintenance, 2 à 3 appareils immobilisés de manière récurrente en raison de l'âge avancé de la flotte (plus de 30 ans en moyenne).

Des crédits auraient été annulés dixit le Canard Enchaîné, par le ministre des comptes publics, aujourd'hui maire de Bordeaux...

« avant la fin du quinquennat... » qu'il disait le Président, alors que les commandes seraient livrées en 2033... oui mais pour le quinquennat suivant.

Cette situation, c'est comme tout le reste. Des parlementaires, les Gouvernements successifs, le Président ont défini d'autres priorités avec en haut de leur choix, l'économie de Guerre.

Ça passe par des attaques budgétaires contre l'hôpital, l'Ecole, notre sécurité... les services publics dans leur intégralité, ils ne seraient plus que secondaires. N'oublions pas la Sécu et la baisse des prises en charge, l'assurance chômage et la chasse aux chômeurs par l'IA... L'augmentation de la pauvreté. La misère.

La fin de règne arrive, les élections présidentielles sont annoncées pour le 18 avril.

Après dix ans de régressions sociales au bénéfice du patronat, il reste encore à rogner sur l'os de la République Sociale.

Retraite, Assurance Chômage, Sécurité Sociale, Services Publics, Industrie... on liquide tout pour l'offrir au privé et ou aux zamis.

Oui, il n'est pas l'heure pour Paul et Mickey, mais c'est l'heure de rendre des comptes pour Laurent, Anthony, Wilfried, Baptiste, Tanguy et Maxime, et ?, pompiers morts en voulant nous secourir.

Là aussi, les, bientôt, 10 ans de règne se sont soldés par des coups de matraques lors des manifestations de pompiers en octobre 2019, pour une meilleure reconnaissance de la dureté de leur métier. Ils étaient présents, aussi, dans les manifestations contre les reculs de l'âge de départ en retraite.

Si l'on est pompier militaire, pompier professionnel ou volontaire, les traitements sont différents. Mais le feu ne fait aucune discrimination, il tue.

« battons le fer tant qu'il est chaud », il est temps de résister, de revendiquer et de reconquérir... et de polémiquer !

Un premier rendez-vous est fixé : le 7 septembre à Evry, dès 11h.



Prise de Paroles rassemblement du 23 juin 26 - FO CPAM 91

Bonjour à toutes et à tous, salariés du public et du privé, chers Camarades,

Je vous transmets le salut fraternel du Syndicat Départemental des Organismes sociaux CAF et CPAM de l'Essonne.

Dans un contexte international marqué par la multiplication des conflits, des tensions géopolitiques et des drames humains, nous rappelons que ce sont toujours les populations qui paient le prix fort de la guerre. Face à cette barbarie, nous réaffirmons avec force notre engagement indéfectible en faveur de la paix entre les peuples et de la solidarité internationale.

Dans ce combat, le rôle de la classe ouvrière est déterminant : nous saluons les grèves massives en Italie ainsi que la résistance des 8 millions d'Américains qui se dressent contre la politique de guerre de Donald Trump, le meeting international contre la guerre qui s'est tenu le 20 juin dernier à Londres, où étaient réunis des milliers de militants !

À BAS LA GUERRE !

La Cour des comptes dans son rapport du 26 mai 2026 s'aligne sur la politique budgétaire du gouvernement en s'appuyant sur

un déficit prévu de la sécurité sociale de plus de 23 milliards d'euros pour imposer 10 milliards d'euros d'économies annuelles sur 4 ans. Plutôt que de cibler les exonérations de cotisations patronales (+ 80 milliards d'euros par an) il va y avoir des mesures touchant directement les assurés et les structures de soins.

Pour les assurés : augmentation du reste à charge, prélèvement automatique des franchises médicales directement sur les comptes des assurés, extension de ces franchises aux soins dentaires et suppression des exonérations pour les publics fragiles (les mineurs, les femmes enceintes, les bénéficiaires de la C2S et de l'AME).

Pour le système de santé : réduction des dépenses hospitalières, limitation des remboursements, transfert de charge vers les mutuelles ainsi que les suppressions de postes et des externalisations de services à l'hôpital et à la sécurité sociale.

Pour les salaires : c'est la misère ! Pas d'augmentation significative de valeur du point et nous n'avons eu que 22 euros brut d'augmentation par mois en 2025. 15 ans que nous n'avons rien obtenu.

Augmentation générale des salaires !

Cette politique dans laquelle s'inscrit le rapport de la Cour des



comptes est aussi nous le savons diriger contre les étrangers pour diviser la population.

Avec la suppression du droit aux APL au 1 juillet 2026 pour les étudiants étrangers non boursiers (hors Union européenne), la hausse à venir de leurs frais d'inscription universitaire.

Toutes ces mesures sont issues de la loi de financement de la sécurité sociale de 2026.

Cette politique d'austérité sert à financer le budget de la défense via la loi de programmation militaire de 413 milliards d'euros auxquels s'ajoute une rallonge (de 36 à 50 milliards actuellement débattue au Parlement).

Rejeter cette loi c'est défendre notre sécurité sociale, notre avenir et les conditions d'existence de tous les salariés de ce pays. Face aux 6 milliards d'économies supplémentaires imposés pour 2026 par le Premier ministre Sébastien Lecornu, seule l'organisation d'un rapport de force permettra de préserver notre modèle social. C'est par la mobilisation que nous imposerons la satisfaction de nos revendications, à commencer

par une augmentation générale des salaires pour faire face à l'inflation aggravée par les tensions géopolitiques dans le détroit d'Ormuz. Une inflation qui atteint déjà 2,4 % en mai 2026 et qui menace de s'aggraver d'ici l'automne si les tensions géopolitiques dans le détroit d'Ormuz persistent.

NON AU DÉMANTÈLEMENT DE LA SÉCURITÉ SOCIALE !

Cette guerre budgétaire menée contre notre protection sociale vise un objectif clair : liquider l'héritage de 1945 en mettant fin au principe du salaire différé. Plus que jamais, nous affirmons notre attachement indéfectible aux principes fondateurs de la Sécu :

« COTISER SELON SES MOYENS,

RECEVOIR SELON SES BESOINS. »

De l'argent pour la sécu pas pour les obus ! De l'argent pour l'hôpital, pas pour les rafales. De l'argent pour les salaires, pas pour la guerre !

Pour la paix et l'augmentation des salaires, contre la vie chère !

Et je finirai en disant haut et fort : La sécu elle est à nous on s'est battu pour la gagner et on se bat pour la garder !

Vive l'UD FO 91, Vive la CGT-Force Ouvrière !

Ce rassemblement faisait suite à celui organisé par l'interUD du 95, qui aura été moteur pour les appels suivants et en particulier celui de l'ESSONNE. Il se tenait aussi à quelques jours de celui du 78, l'Union Départementale de l'Essonne était représentée dans les 2 départements.

D'autres Unions Départementales FO d'Ile-de-France étaient aussi mobilisées sur les 3 départements, ainsi que la Fédération de l'enseignement FO.

L'URIF-FO avait dans un premier temps écrit à la Préfecture de région... Sa réponse était de nous renvoyer sur la DRIEETS qui n'a pas toutes les compétences pour nous répondre.

L'UD FO 91 avait repris la lettre régionale pour s'adresser à la Préfecture de l'Essonne... la réponse n'est jamais arrivée.

Nos interlocuteurs sont absents.

Manifestement, il faut démontrer notre détermination à obtenir des réponses. C'est la raison des différentes mobilisations. Ce mouvement de fond existe aussi en province dans différents départements. Nous ne sommes pas isolés.

Pour mémoire, l'appel du 91, coconstruit avec la cgt, avait été annexé à la déclaration du Comité Départemental FO 91 (voir le journal de l'UD spécial comité).

Ce qui ne nous a pas demandé un grand effort puisqu'il collait parfaitement à notre déclaration qui reflète l'état d'esprit des près de 150 militants qui y étaient réunis au comité.

C'est la démonstration que de nombreux militants veulent se mobiliser pour porter leurs revendications et refusent tous les attaques menées contre nos intérêts en particulier notre protection sociale : Sécu, Retaites, Assurance Chômage.

Il reste à organiser d'autres mobilisations à l'échelle Régionale et nationale.



FO amazon ORY4 à l'Union Départementale de l'Essonne

Une journée d'échange pour présenter notre organisation. Pour ce faire, étaient présents : un Secrétaire Confédéral - Pascal LAGRUE (responsable de la formation syndicale et du développement), un Secrétaire fédéral de FO Transport et logistique - Khalid OUGZHIF - et du Secrétaire Général de l'UD FO 91 - Christophe LE COMTE. Toutes les composantes de l'Organisation au service d'une partie des militants du Syndicat FO AMAZON ORY4 (site de Brétigny-sur-Orge).

Une cinquantaine d'adhérents du syndicat FO AMAZON ORY4 (c'est-à-dire moins de la moitié des encartés) a répondu présente à cette réunion organisée conjointement par la Fédération Transport et l'Union Départementale à la demande du syndicat.

C'était une réussite.

Les militants avaient besoin de comprendre comment FO était organisée et l'aide que les différentes structures pouvaient leur apporter.

Pour les éclairages juridiques et en particulier par rapport à la convention collective, la Fédération, structure spécialiste a répondu présente.

Pour la logistique syndicale, conseils généralistes, formations et moyens pour se réunir, l'Union

Départementale a répondu présente.

N'oublions pas que le SYNDICAT a deux jambes, la Fédé et l'UD, elles fonctionnent bien ensemble.

Quant à la Confédération qui est l'émanation de l'ensemble des UD et des fédérations au niveau national, elle a répondu présente, pour apporter un éclairage sur l'actualité sociale et les moyens mis à disposition du syndicat.

Les militants d'Amazon ne sont pas isolés et peuvent compter sur l'organisation à tous les niveaux.

C'est dans ce contexte que les prochaines élections seront organisées en s'appuyant sur le travail de terrain.

Ils sont prêts !





FO chez amazon Brétigny (ORY4)

2 jours avant la journée d'échange, le Secrétaire Général de la Confédération, Frédéric SOUILLOT, était en visite sur le site d'Amazon Brétigny, accompagné d'une délégation composée du Secrétaire Général de l'UD FO 91, Christophe LE COMTE et d'un membre du Bureau de l'UD, Patricia STELLA.

Des militants du syndicat FO Ory4 (Amazon) se sont joints aux invités extérieurs, dont les trois délégués syndicaux du site, Nathan OUAYEKOLO, Téoman SARICA, Ben Quan HUYNH et François BOUKONO.

La direction, qui menait la visite, a présenté les avancées technologiques. Entre autres, des stocks robotisés qui diminuent les déplacements de préparateurs de commandes.

Le point positif est la climatisation du site qui tranche avec les températures de l'extérieur.

Pour le reste, ce site industriel est source de nuisance sonore, malgré les installations acoustiques pour atténuer ce bruit ambiant causé par ces multitudes de machines.

L'Homme est toujours présent sur le site, avec plus de 4 000 salariés. De nombreuses manipulations lors des préparations sont encore effectuées manuellement. Ce qui doit engendrer de nombreuses TMS (troubles musculosquelettiques).

Les salariés peuvent compter sur les militants FO pour veiller au grain. Lors de la visite, de nombreux salariés sont venus saluer la délégation FO et en particulier les Délégués Syndicaux FO. C'est le reflet des résultats électoraux obtenus.

Extrait du billet posté sur le compte LINKEDIN de Frédéric SOUILLOT

« Au cœur de la logistique : ma visite chez Amazon à Brétigny-sur-Orge

Aller à la rencontre des travailleuses et des travailleurs, là où se construit le quotidien de l'emploi, est au cœur de notre engagement. C'est dans cet esprit que je me suis rendu sur le site d'Amazon à Brétigny.

Cette visite de terrain a été l'occasion d'échanges denses et directs sur des sujets cruciaux pour l'avenir des salariés du secteur :

Les conditions de travail : Dans un secteur de la logistique en constante accélération, la santé au travail, la sécurité, l'ergonomie des postes et la maîtrise des cadences de travail restent nos priorités absolues. Un développement économique ne peut se faire au détriment de l'humain.

La représentativité & le développement : Porter la voix des salariés chez un géant du e-commerce est un défi quotidien. Notre rôle est de construire un rapport de force constructif pour garantir que la croissance de l'entreprise rime avec progrès social pour toutes et tous.

Un grand bravo à l'équipe FO Amazon Brétigny !

Le moment fort de cette journée a été ma rencontre avec notre équipe locale Force Ouvrière. » ...

Pour retrouver l'intégralité, rendez-vous sur :

www.linkedin.com/in/fr%C3%A9d%C3%A9ric-souillot-a79205290



FRANCE TRAVAIL

Un désengagement massif de l'état

Notre institution vit au rythme du désengagement massif de l'Etat depuis 2009 : La subvention d'état de 2009 était de 1,36 milliards d'euros, elle est de 1,13 en 2026. En euros constant de 2009 avec une inflation de 32,5%, pour maintenir l'engagement de l'état il aurait donc fallu une subvention de 1,80 milliards.

Face à la contribution de l'UNEDIC ce déséquilibre est encore plus inquiétant, en 2009 le rapport entre contribution/subvention était de 2,23 en 2026 le rapport est passé à 4,56. Plus de 73% de notre budget global (7,059 milliards) provient de l'assurance chômage. L'addition du financement d'état, le FSE et les autres subventions ne pèsent plus que 755 millions d'euros.

Il est à noter que France Travail, l'Etat et L'UNEDIC ont signé pourtant une convention tripartite 2024/2027 indiquant une subvention de 1,35 milliards d'euros par an. En 2025, l'état n'a pas honoré sa signature avec une subvention de 1,2 milliards et en 2026 il ne versera que 1,13 milliards. En deux années c'est donc 361 millions d'euros qui manquent dans nos caisses. Cette saignée s'inscrit dans un

contexte où l'inscription de tous est intervenue : 1,2 million d'inscrits supplémentaires.

Ce désengagement est visible y compris dans le volume des emplois de notre institution, de 53216 collègues en 2024, nous passons à 51897 en 2026. C'est donc -1319 postes qui ont disparu dans notre plafond d'emploi, marquant aussi une volonté de l'état de tailler dans nos effectifs.

Moins d'emplois, moins de budget voici le cocktail explosif qui accompagne l'année 2026. Alors que nous sommes censés consolider la « loi plein emploi » comme l'annonce la DG ; c'est plus de missions, plus d'obligations avec une force de travail réduite et des moyens d'accompagner des usagers en perpétuelle baisse depuis 4 ans. FO dénonce ce désengagement.



RAS au RSA ?

Chiffres publiés en juin 2026 par la CAF

**1,860
million**

Nombre de foyers bénéficiaires du RSA

**3,12
milliards**

Dépenses de RSA au titre du trimestre en droit

**563
euros**

Montant moyen mensuel versé

« Le RSA est un minimum social, attribué aux personnes sans ressource ou dont les ressources ne sont pas suffisantes pour garantir un revenu minimal. Il est attribué aux personnes âgées de 25 ans et plus, ou de moins de 25 ans si elles sont en situation d'isolement avec un enfant à charge ou à naître, ou si elles ont exercé une activité de 3 214 heures au cours des trois ans précédant la demande (RSA jeune). » Source CAF

Expérimentation du RSA rénové : match nul pour l'emploi

Lu sur : <https://www.force-ouvriere.fr/experimentation-du-rsa-renove-match-nul-pour-l-emploi>

Tout ça pour ça ?

À l'époque nous avions dénoncé l'utilisation de ces « ressources humaines pas chères » que sont les bénéficiaires du RSA, en les obligeant à avoir une activité (pour 563 € aujourd'hui).

Ce discours nie que des bénéficiaires trop mal payés par leur patron bénéficient du RSA (nos impôts, dont la TVA, complètent des salaires). Idem Un demandeur d'emploi vivant seul sans enfant a pour unique revenu 250 € par mois d'ARE. Pour une personne seule, le montant du RSA est de 651,69 €.

Le demandeur d'emploi peut donc bénéficier du RSA pour un montant mensuel de 401,69 € (651,69 € - 250 €). (source site du ministère de la justice).

Pour certains, ils sont redirigés sur des structures « ad hoc », alors que les spécialistes pour rechercher un vrai travail, c'est France Travail.

La seule réinsertion qui vaille c'est un vrai travail pour un vrai salaire.

Mais France Travail a vu augmenter certaines missions comme la chasse aux (selon les critères du gouvernement) mauvais chômeurs. Et maintenant... il y a ? L'IA qui n'est pas là pour aider à retrouver un emploi.

Un seul objectif : faire baisser les bénéficiaires de France Travail et du RSA...

Les Stats... On veut des chiffres positifs à présenter aux Français.

Au final, certains vivent avec 563€ par mois (moins de 47€ par jour). Rappel, ils ne sont pas exonérés d'impôts. La TVA tout le monde la paie !

**Ce sont eux les parasites ?
Ou alors les milliardaires qui ne
paient presque rien comme
impôt ?**

Aucune étude n'existe encore concernant l'impact de la loi pour le plein emploi mise en œuvre depuis janvier 2025. Loi qui a généralisé le suivi des allocataires du RSA en les obligeant à suivre quinze heures d'activité par mois sous peine de sanctions. Mais l'objectif affiché du gouvernement de renforcer l'emploi de ces personnes pourrait ne pas être tenu. C'est ce qui ressort de l'étude de la Dares et de l'Institut des politiques publiques (IPP) publiée le 23 juin. Cette dernière porte sur la phase d'expérimentation de l'accompagnement renforcé des allocataires du RSA, mis en place entre 2023 et 2024 dans dix-huit territoires, avant la généralisation du dispositif. Et le bilan n'est pas fameux. À première vue, le test semble positif : les allocataires du RSA inscrits dans ce suivi ont vu leur présence en emploi augmenter de 25 % après un an de suivi, (+ 3,6 points de taux d'emploi salarié) par rapport aux autres allocataires du RSA. Mais cette reprise d'emploi est fragile : les contrats aidés, en particulier l'insertion par l'activité économique (IAE), représentent les deux tiers des emplois occupés.

PAS D'EFFET SIGNIFICATIF POUR L'EMPLOI

L'étude pointe aussi d'autres effets de bords négatifs : à moyens constants pour France Travail, l'expérimentation semble avoir conduit à réduire un peu l'accompagnement d'autres demandeurs d'emploi. Les allocataires du RSA non inclus dans ce suivi local ont également vu leurs perspectives d'emploi se dégrader légèrement. In fine, cette expérimentation n'a pas conduit à une création nette d'emplois significative, concluent la Dares et l'IPP. Pour les auteurs, la généralisation de ce suivi questionne donc les moyens, tant de France Travail que ceux mis sur les contrats aidés, dont les financements ne cessent d'être réduits par l'État.

Au détour d'une lecture...

C'est toujours avec plaisir qu'on lit ce type de recueil, que je qualifierai de « **FORMIDABLE !** ».

« **Cette brochure est formidable par la somme des documents écrits, photos, etc... qu'elle contient mais aussi par ce qu'elle permet de mieux comprendre notre activité quotidienne.** » (1)

Au détour de la lecture de cet ouvrage collectif, avec des contributions de camarades d'une certaine qualité, j'ai pu retrouver des noms de militants que j'ai eu l'honneur de rencontrer et de militer avec.

De ma fédération et aussi de notre Union Départementale, ils savaient se rassembler quand c'était nécessaire, au-delà de leurs aspirations politiques ou philosophiques, ils étaient et sont encore pour certains des

« **militants qui se réclament du courant lutte de classe s'affirment solidaires des militants de toutes les tendances soucieux de préserver l'indépendance de la C.G.T.F.O.** » tout un programme.

Un projet de Résolution générale « **POUR UN SYNDICALISME DE LUTTE DE CLASSE** » est publié dans les pages suivantes.

Parmi les signataires, on retrouve nos camarades qui ont milité en Essonne :

- ⇒ Marc Prévotel (au CEA de Bruyères-le-châtel),
- ⇒ Georges BACHELLERIE (au CEA de SACLAY - Secrétaire adjoint de l'UD et rédacteur en chef de notre journal « le syndicaliste »),
- ⇒ Jean-Claude LOEW (au CEA de SACLAY - membre de la CE de l'UD

(1) Extrait de la préface de Patrick HEBERT, un militant ouvrier.

(2) Extrait de l'Internationale d'Eugène POTTIER, Communard

FO 91).

Et d'autres camarades qui ont pesé dans notre organisation syndicale.

Je me replonge dans cette saine lecture, où j'y retrouve des éléments sur le corporatisme organisé par les fascistes Mussolini, Pétain et bien d'autres.

En cette période nauséabonde, ces éléments me permettront de mieux comprendre l'action de certains qui voudraient éliminer ou contrôler les « corps intermédiaires » comme ils disent.

Le Feu n'est pas éteint, alors « **Soufflons nous-mêmes notre forge, Battons le fer tant qu'il est chaud.** » (2)



- PROJET DE RESOLUTION GENERALE -
- "POUR UN SYNDICALISME LUTTE DE CLASSE" -

Rapporteur : Alexandre FEBERT

Les militants qui se réclament du courant "lutte de classe" s'affirment solidaires des militants de toutes tendances soucieux de préserver l'indépendances de la C.G.T.F.O.

Dans un souci nécessaire de clarification, ils ont jugé indispensable de préciser leur propre position en proposant au vote du Congrès le texte ci-dessous.

Le Congrès de la C.G.T.F.O. réuni les 10, 11, 12 et 13 Mai 1977 à VICHY confirme les principes sur lesquels l'organisation s'est construite en 1947-48 pour continuer la C.G.T., principes définis par le préambule des statuts confédéraux, qui précise notamment :

"Les syndicats FORCE OUVRIERE, réunis en Congrès National constitutif de leur Confédération Générale du Travail, affirment solennellement leur indépendance absolue à l'égard du patronat, des gouvernements, des partis, groupements ou rassemblements politiques, des sectes philosophiques et, de façon générale, leur irréductible opposition à toute influence extérieure au mouvement syndical.

Ils rappellent l'impérieuse nécessité pour le syndicalisme de se déterminer lui-même à l'endroit de tous problèmes de sa compétence dont il juge utile de se saisir ce qui implique qu'il ait la pleine maîtrise de sa structure, de son administration et de ses actes, sur le plan revendicatif et gestionnaire selon l'esprit ayant inspiré en 1906 le Congrès Confédéral d'Amiens.

Considérant que le syndicalisme ouvrier ne doit pas lier son destin à celui de l'Etat ni s'associer à des groupements politiques quelconques, dont l'objectif est la conquête de cet Etat et l'affermissement de ses privilèges, l'organisation syndicale réalisera son programme et ses perspectives en toute indépendance."

En affirmant qu'il continue à se réclamer de "l'esprit ayant inspiré en 1906 le Congrès Confédéral d'Amiens", le Congrès de la C.G.T.F.O. témoigne ainsi de la double volonté du mouvement ouvrier :

- 1° - la lutte permanente pour les revendications immédiates ;
- 2° - la lutte pour l'émancipation intégrale de la classe ouvrière par l'abolition du salariat et du Patronat.

Cette perspective loin d'être dépassée, est au contraire d'une actualité brûlante.

En effet, devant le développement de la crise mondiale du système capitaliste qui a notamment pour conséquence de réduire au chômage des millions et des millions de travailleurs, l'humanité se trouve placée devant l'alternative historique suivante :

Destruction du régime de la propriété privée des moyens de production et de l'Etat qui le garantit, ou retour à la barbarie. C'est au moment où se développe cette crise et alors que les 3/4 de l'humanité manque du strict nécessaire, que des idéologues proposent la croissance^{21e} comme objectif économique, ce qui, dans le cadre du système capitaliste ne peut se traduire que par davantage d'austérité pour la classe ouvrière. En agissant ainsi ils se placent, consciemment ou non, objectivement sur le terrain de la bourgeoisie.

.../...

Patronat et gouvernants sont parfaitement conscients de la gravité de la situation et sont conduits, pour assurer la survie de leur régime, à remettre en cause les acquis, conquêtes de la classe ouvrière et finalement l'existence même de ses organisations.

Tel est le sens des mesures arrêtées par M. BARRE qui tendent à mettre en place une politique des revenus, garanties par l'intégration des syndicats à l'Etat et à l'entreprise capitaliste, dans le cadre de la "planification démocratique".

La classe ouvrière sera amenée à réagir, et comme elle l'a toujours fait au cours de sa longue histoire, mettra en place, dans un premier temps des comités de grève élus avec des représentants responsables des syndicats réalisant ainsi l'unité des travailleurs et des organisations.

Les organisations et militants de la C.G.T.F.O. devront prendre toute leur part à l'action de ces comités de grève.

Ils devront toutefois ne jamais perdre de vue que le syndicat doit, en toute circonstance, préserver son indépendance afin de pouvoir, quelles que soient les évolutions politiques et sociales, jouer son rôle de défense des intérêts ouvriers.

Le Congrès constate que les problèmes qui se posent à la classe ouvrière ne sauraient trouver de solutions dans le cadre de l'Etat National. En conséquence, il mandate les instances confédérales pour intensifier et développer nos contacts internationaux dans le but d'opposer l'action internationale des travailleurs à la stratégie anti-ouvrière mise en œuvre par la bourgeoisie et ses alliés sous couvert, notamment, de "coexistence pacifique" et de "compromis historique".

Le Congrès recommande aux organisations confédérées de prendre en charge à tous les niveaux les revendications ouvrières, mettre en œuvre les moyens de les faire aboutir et les garantir aux moyens d'accords et de contrats collectifs. A ce propos le Congrès approuve sans restriction la résolution du Comité Confédéral National des 11 et 12 février 1977 concernant la pratique conventionnelle et déclarant notamment :

- "Le C.C.N. réaffirme la volonté de la C.G.T.F.O. de défendre la liberté pour les organisations syndicales de négocier à tous les niveaux des contrats, conventions ou accords permettant de garantir les intérêts des travailleurs, qu'il s'agisse notamment de leurs rémunérations et de leurs conditions de travail.

- Le C.C.N. constate qu'une telle liberté inscrite dans la loi du 11 février 1950 ne suppose aucune limite autre que celle découlant du rapport des forces entre les intérêts en présence.

- Il constate également que la liberté de négocier est mise en cause dès lors que le Gouvernement et le Patronat prétendent l'enfermer dans des limites pré-établies en particulier sur la productivité des entreprises ou sur la progression du produit intérieur brut.

- En conséquence, le C.C.N. condamne la prétention affichée par le Gouvernement et le Patronat de revenir à une politique dirigiste des salaires en tentant de circonscrire les revendications des salariés dans les limites d'un taux préalablement établi de progression de la masse salariale."

Le Congrès rappelle l'impérieuse nécessité de l'indépendance totale du mouvement syndical ouvrier par rapport notamment à l'Etat et à l'entreprise capitaliste ce

.../...

qui implique que la C.G.T.F.O., organisation de classe, ne s'engagera ni sur un programme de gouvernement quel qu'il soit ni sur un quelconque contrat de législature ni sur aucune alliance électorale sous quelque forme que ce soit.

"Dans cet esprit, le Congrès soucieux de garantir à la classe ouvrière et à ses organisations leur indépendance, condamne la "planification démocratique".

Le contenu réel de cette proposition est donné par les considérants suivants qu'il rejette comme conduisant à l'intégration des syndicats à l'Etat :

- 1 - affirmer qu'il faudrait "réserver des facilités de crédits aux seules entreprises réellement concurrentielles" aurait comme résultat d'accepter les licenciements dans la Sidérurgie ou à la S.N.I.A.S. considérées comme non concurrentielles par les capitalistes et d'octroyer des crédits à Dassault considéré comme concurrentiel ;
- 2 - proposer : "l'accroissement de la productivité par l'organisation du travail réalisé avec le concours effectif des travailleurs" c'est accepter de lier le mouvement syndical aux nécessités du régime du profit tel que cela a été réalisé en 1944-47 sous le tripartisme avec "le produire d'abord" qui a conduit à considérer l'action revendicative comme "l'arme des trusts".

Ces deux propositions formulées au Congrès ont été formellement abandonnées sur le plan du vocabulaire, elles n'en demeurent pas moins au centre du projet de motion présenté par le camarade PEYRAT.

Ce projet s'étonne selon ses propres termes que "l'homme soit réduit au rôle de producteur ^{et de} consommateur" comme si des objectifs du mouvement syndical n'étaient plus la satisfaction des besoins sociaux des hommes, producteurs et consommateurs, libérés des chaînes de l'exploitation de l'homme par l'homme.

Le projet déclare également que pour "réaliser ces objectifs il est indispensable de disposer des informations économiques nécessaires et nous mieux former aux activités de gestion". Il propose aux syndicats "de prendre position sur toutes les options du pouvoir".

Le Congrès estime que la C.G.T.F.O. est ainsi ^{placée} ~~placée~~ devant des positions rejetées par les différents congrès et en particulier par celui d'AVRIL 1969. Il rappelle que dans ce congrès notre Confédération la première, appelait les travailleurs à dire NON au référendum décidé par de GAULLE, qui avait pour objectif entre autres de faire participer les syndicats "aux options du pouvoir" sous prétexte, lui aussi, de les former "aux activités de gestion".

Le Congrès condamne de telles propositions. Elles visent selon les propres termes de la motion "de réaliser l'organisation du travail avec le concours effectif des travailleurs" se prononçant également pour "un plan d'équipement élaboré avec le concours des travailleurs et appliqué avec leur contrôle", toutes propositions aboutissant à associer les travailleurs à la gestion de la société capitaliste.

Le Congrès constate que cette position fautive dans le fond, dangereuse dans la forme, conduit directement et irrémédiablement à l'intégration des syndicats à l'Etat et à l'entreprise.

.../...

Ont signé ce texte :

FELISAZ André
JURET Daniel
KATZ Jean-Philippe
GIRAUD Jean
SELLERON Claude
LEPEIX Roger
HEBERT Patrick
PREVOTEL Marc
MEYER Jacques
LE ROUX Rémy
MOUGIN Claude
GUILLON Michel
ROCTON Yves
GABORIAU Robert
BOUTIN Georges
BODIN André
RICHARD Georges
LAMBERT Pierre
SCHWALL Gilbert
LEROUX
ULRIC SCHULZE
ESTORGUES
PERCHE J. Pierre
NOUVEL Georges
FONLUPT G.
SALAMERO Jo
JOYEUX Maurice
HEBERT Alexandre
LAGUIONIE Michel
DIAZ H.
ROSSEL J.
SOULIER P.
RICHARD Jean-Claude
DUFOUR F.
BOYADJIS Marie-Th.
LE MER Martine
BELLAIQUES G.
BACHELLERIE G.
PARIS G.
KIMMEL Alain
LE DAIN Jean-Paul
FAGNOT Gilles
LEVASSEUR Pierre
AMAROT Colette
BAZATTI Antoine
BOSSIN
BOUNET Anne-Marie
KANEAN Y.
COMPAIN Claire
BAUVERT Roger
LOEW Jean-Claude

Bâtiment Grenoble
Hospitaliers, Ste-Gemmes sur Loire
C.P. Saint-Cyr, Lyon
Chimie, Lyon
Organismes sociaux, Paris
Ingénieurs et Cadres, St-Nazaire
Employés, Nantes
C.E.A. Grenoble
Métaux, Belfort
Métaux, Saint-Nazaire
C.E.E. Bordeaux
Banques, Nantes
Métaux, Nantes
Métaux, Nantes
Techniciens Métaux, Nantes
Textiles, Nantes
Métaux, Nantes
Employés, Paris
Municipaux, Nantes
Municipaux, Nantes
UD Côtes du Nord
EDF, Clermont-Ferrand
ETAM Bâtiment, Nantes
Bâtiment, Nantes
Alimentation, Marseille
Métaux, Bordeaux
Employés et Cadres, Paris
UD Loire-Atlantique
Livres, Limoges
Transports, Bordeaux
Bâtiment, Paris
Action sociale, Limoges
Banques, Dax
UD Aude
Métaux, Ancenis
Radio-télévision, Nantes
Michelin, Clermont-Ferrand
CEA, Saclay
Organismes sociaux, Paris
Organismes sociaux, Marne
PTT, Paris
PTT, Paris
PTT, Paris
PTT, Paris
PTT, Paris
PTT, Paris
PTT, Paris
Bâtiment, Nantes
Sécurité sociale, Amiens
Assurances, Paris
CEA, Bruyères-le-Châtel



NÉGOCIER L'AVANTAGE SOCIAL PRÉFÉRÉ DES FRANÇAIS AVEC UPLOOP

Le titre-restaurant UpDéjeuner®, avantage social reconnu dans le code du travail, améliore le pouvoir d'achat et la qualité de vie :

- à partir d'un salarié,
- valable pour tous les salariés, quel que soit le type de contrat,
- co-financé par l'employeur (50 % à 60 % de la valeur du titre),
- exempté de l'assiette de cotisations sociales, dans la limite du plafond légal,
- totalement modulable (règles d'attribution, valeur nominale, support chèque ou carte).

Coopérative de salariés créée par des militants syndicaux, partenaire historique des organisations syndicales et entreprise à mission, UpCoop vous accompagne pour négocier et avoir les moyens d'agir dans l'intérêt collectif.

Up déjeuner



Retrouvez les solutions UpCoop sur up.coop
Contactez notre équipe partenariats :
infopartenariatsetcooperation@up.coop

La coopérative UpCoop
est partenaire de

FO

**Up
Coop**

GREVE ECLAIR chez VPK



Longjumeau - Mobilisation



Lille - Négociations

En moins d'une journée les négociations ont pris une autre tournure.

La direction avait enlisé les négociations suite à des propositions plus que minimalistes. Elles étaient indécentes.

Pourtant, sur le site internet du groupe VPK, il est annoncé : « **C'est ainsi que nous faisons de VPK non seulement un endroit où il fait bon travailler, mais aussi une entreprise qui fait vraiment la différence.** »

En y regardant de plus près, VPK fait vraiment la différence, en particulier entre les syndicats.

Les Camarades de FO le savent bien puisqu'ils bénéficient de toute l'attention malveillante de leur direction du site de Longjumeau avec un appui de la direction générale.

Les militants FO sont mobilisés sur les problèmes de sécurité, de gestion hasardeuse du CSE... sans oublier les pressions juridiques infondées pour contester des désignations (2 procès

perdus pour VPK et beaucoup de perte de temps).

C'est dans cette atmosphère de mépris qu'ont commencé les « négos ». La réaction des délégations syndicales ont fait changé d'avis la direction.

Après quelques coups de fil, les délégations syndicales et en particulier celle de FO ont convaincu de l'urgence d'une réaction rapide.

Résultat la large majorité des sites était en grève.

Même si les négociations avaient lieu à Lille, les téléphones portables ont chauffé sur les sites de Lille, Lisieux et Longjumeau (sauf St Quentin).

Cette mobilisation générale et éclair aura permis la signature d'un accord par l'ensemble des organisations syndicales, dans la journée.

Encore une fois, le rapport de Force aura démontré son efficacité quand des négos sont bloquées par l'employeur.

Grâce à ce mouvement, les salariés de VPK (grévistés et non grévistes) bénéficieront de :

⇒ une augmentation du salaire de base (hors cadres)

- 60 € pour les salariés payés en dessous de 2100 €

- 65 € pour les salariés payés au dessus de 2100 €

⇒ + 0,36% de la masse salariale bruts, répartie en augmentations individuelles (cadres et non cadres)

⇒ une augmentation de 100€ de la prime de vacances

⇒ une augmentation de 30% de la prime de transport

⇒ 40€ par mois de prime performances



SANTÉ - PRÉVOYANCE - ÉPARGNE - RETRAITE

À vos côtés à chaque moment de votre vie !

Nous offrons des **solutions personnalisées** en santé et prévoyance, assurant **soins de qualité** à prix juste. Nous accompagnons les entreprises pour l'équilibre entre **bien-être** des salariés et **performance**, et sommes toujours là dans les moments difficiles.

Notre engagement ?

Une société plus inclusive et juste pour tous.

 **malakoff
humanis**
On aime vous voir sourire

L'ÉCO-SANTÉ, UNE AMBITION DURABLE POUR UN AVENIR EN MEILLEURE SANTÉ



Harmonie Mutuelle, acteur majeur de la santé en France et co-fondateur du Groupe VYV, inaugure une démarche ambitieuse : l'Éco-santé. Entre conviction et mouvement, cette initiative vise à concilier efficacité sanitaire, soutenabilité du système de santé et préservation de l'environnement.

Un changement de paradigme

Les défis de santé publique sont aujourd'hui plus urgents que jamais. Vieillesse de la population, maladies chroniques et déficit croissant de l'Assurance maladie interrogent la pérennité du système de santé français. Paradoxalement, la France figure parmi les pays européens aux plus fortes dépenses de santé rapportées au PIB, sans pour autant se classer parmi les leaders en termes d'espérance de vie en bonne santé. Face à ce constat, l'Éco-santé propose un changement de paradigme visant à mobiliser les ressources. Ce projet repose sur trois piliers : **agir plus tôt, agir plus vite, et agir autrement**, avec la prévention comme clé de voûte.

Prévention : rendre le soin simple et désirable

Si la prévention semble évidente en théorie, elle reste souvent négligée en pratique. Selon une récente enquête menée par Harmonie Mutuelle, 7 Français sur 10 se disent prêts à adopter un mode de vie plus sain, mais seulement la moitié d'entre eux effectue régulièrement des dépistages. Pour lutter contre ce pa-

radoxe, Harmonie Mutuelle multiplie les initiatives concrètes comme l'organisation de dépistages sur le lieu de travail ou encore en soutenant près de 500 événements sportifs dans toute la France, encourageant ainsi la pratique de l'activité physique et l'engagement des Français pour un mode de vie plus sain.

Accès aux soins : lutter contre le renoncement

L'Éco-santé ne se limite pas à des principes ; elle se traduit par des actions concrètes et mesurables. Avec le réseau de 1 800 établissements de VYV3 et un partenariat avec Kalixia, Harmonie Mutuelle favorise l'accès aux soins en orientant vers des solutions de prise en charge plus proches et plus rapides.

Santé et environnement : une interdépendance à valoriser

Agir autrement, c'est aussi intégrer la dimension environnementale. La démarche s'appuie sur des actions concrètes, comme le réemploi de dispositifs médicaux ou l'encadrement scientifique des médecines douces. L'objectif ? Proposer des so-

lutions innovantes, durables et scientifiquement validées, en sensibilisant à la fois les patients et les professionnels de santé. De même, la création d'un référentiel pour les Interventions non médicamenteuses (INM) devrait offrir une alternative complémentaire aux approches traditionnelles. La sophrologie ou l'hypnose, bénéficiant d'une reconnaissance scientifique croissante et pourraient être intégrées aux parcours de soins.

Une vision collective pour un impact global

L'ambition de la mutuelle est de créer un cercle vertueux où la prévention, le juste recours aux soins et la préservation de l'environnement profitent à la fois à la communauté et au système de santé. En maîtrisant les dépenses, l'Éco-santé entend limiter la hausse des cotisations et garantir une santé accessible et durable pour tous.



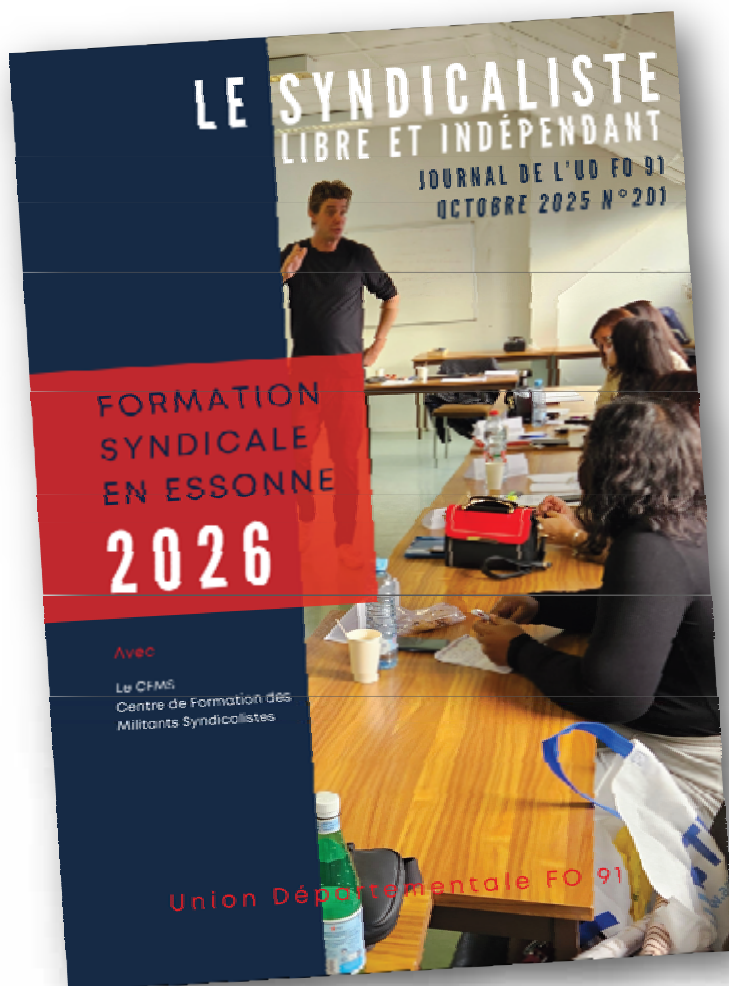
Pour plus d'informations, contactez-nous :
relation.partenaire@groupe-vyv.fr



SANTÉ ASSURANCES & RETRAITE - SOINS & ACCOMPAGNEMENT - LOGEMENT



POUR UNE SANTÉ
ACCESSIBLE À TOUS



Le journal Spécial formation 2026 est disponible sur le site

www.udfo91.fr

Calendrier des formations 2026 à l'U.D. 91 (Evry)

Mardi 15 au
Jeudi 17 septembre

Connaître ses Droits

COMPLET

Lundi 05 au
Vendredi 09 octobre

FO 1^{ER} NIVEAU

Lundi 16 au
Vendredi 20 novembre

Fonctionnement et
communication du syndicat

COMPLET

**Pour vous inscrire à l'aide
de votre compte perso sur
www.E-FO.fr**

**D'autres infos sur :
<https://cfms.force-ouvriere.fr>**



POUR VOS EXPERTISES CSE

11-13, rue Charbonnel 75013 Paris

tél : 01 48 19 25 40

Bureau Paris - Lyon - Rennes

www.syncea.fr



**ÉCLAIRONS
L'ENTREPRISE
À LA LUMIÈRE
DU SOCIAL**

Chaque jour et depuis plus de 30 ans, les équipes pluridisciplinaires d'experts-comptables, de juristes, d'économistes, d'industriels, de spécialistes du travail et des relations sociales se mobilisent au service des représentants du personnel et uniquement pour eux.

Notre mission commune est de veiller à ce que l'humain et le progrès social restent au cœur des dynamiques d'entreprise. Pour cela, nos experts mobilisent collectivement leurs savoir-faire et leurs expériences pour vous être toujours plus utiles et plus proches de vos enjeux.

Syncea a pour vocation de vous apporter ses expertises, ses conseils, ses formations et son accompagnement tout au long de vos mandats et au service de votre engagement.

Séjour social : 11-13, rue Charbonnel - 75013 PARIS | Tél : 01 48 19 25 40
Bureaux : Paris - Lyon - Rennes
www.syncea.fr



Pesticides :

un retour en arrière au détriment des consommateurs

SOS AFOC
L'ASSOCIATION FO CONSOMMATEURS



<https://sos.afoc.net>

L'AFOC prend connaissance de l'adoption définitive, par le Parlement dans la soirée du 21 juillet 2026, du texte de loi d'urgence agricole, permettant de réintroduire à titre dérogatoire et sous conditions deux pesticides, l'acétamipride et le flupyradifurone.

Un an après la forte mobilisation contre la loi Duplomb, ce texte donne la possibilité à l'ANSES (Agence nationale de sécurité sanitaire de l'alimentation, de l'environnement et du travail) de réintroduire ces deux pesticides interdits en France, mais autorisés dans l'Union européenne.

Si l'AFOC est soucieuse des difficultés rencontrées par de nombreux agriculteurs, résultant notamment d'une concurrence européenne indéniable, elle considère les exigences sanitaires et environnementales comme intangibles et regrette qu'il n'en soit pas de même du Parlement.

Les consommateurs ont droit à une alimentation sûre, produite dans le respect de leur santé, de celle des travailleurs agricoles et de la biodiversité.

L'AFOC refuse que les consommateurs soient contraints d'arbitrer entre le maintien de certaines productions françaises et leur droit à une protection élevée de leur santé et de leur environnement.

Les réponses aux difficultés du monde agricole doivent s'inscrire dans une stratégie économique, sociale et environnementale cohérente, sans remettre en cause les protections acquises.

L'Assemblée Générale de l'AFOC 91

Elle s'est tenue le 12 juin 2026 à 14 h.

Le président a présenté le rapport d'activité de l'association en 2025 :

L'AFOC 91 a participé à :

- ⇒ 10 commissions de conciliation (médiation entre locataires et propriétaires), gérée par la DDETS de l'Essonne ;
- ⇒ 1 commission des locataires chez LOGIAL, 1 chez SEQUENS ;
- ⇒ 2 réunions de la commission consultative des services Publics locaux à Juvisy (attribution des lots du périscolaire) ;
- ⇒ 1 réunion sur le logement (PPGDID : priorisation des demandes de logement sur la communauté d'agglomération) organisée par Grand Paris Sud ;
- ⇒ 1 AG de l'AFOC nationale à la Confédération FO à Paris.
- ⇒ L'AFOC a publié un article dans chaque journal de l'UD.

L'AFOC peut être contactée par téléphone ou mail et reçoit sur rendez-vous

L'AFOC est aussi sur Instagram, X, Facebook.

Le trésorier a présenté les comptes 2025 de l'association.

Très peu d'opérations (25) ont généré un excédent de 60.45€.

Les adhérents ont désigné le conseil d'administration de l'AFOC 91 suivant :

LE BUREAU élu le 12 06 2026 :

Président : Fabrice LEVEQUE
Vice-Président : Christophe LE COMTE
Secrétaire Générale : Anne-Marie GABRIEL
Trésorier : Lionel BOYER
Trésorier-Adjoint : Céline BONDIGUEL

Autres administrateurs :
Olivier ROUSSEAU
Julie BIONDA

La commission de contrôle a été renouvelée partiellement.

Elle est composée de :

Christophe GASSELIN
Olivier BERGER
Gisèle ALVES -MARTINS

L'appel pour les élections HLM qui doivent se dérouler en fin d'année a suscité quelques candidatures. Les élus participent à la vie de leur bailleur en faisant connaître les difficultés de tous ordres (entretien, dégradations, vérification des comptes de charges, problèmes des locataires, ...). Avoir des élus dans ces organismes permet de faire connaître FO sous un autre angle. De plus des subventions peuvent être attribuées pour faire vivre l'association.

01 60 79 22 18
91afoc@gmail.com

ÉLECTIONS Hlm 2026

**POUR L'AFOC
VOS PROBLÈMES:
NOTRE COMBAT QUOTIDIEN !**



www.afoc.net



Déclaration du CA de l'UDR FO 91

Informé de l'appel des syndicats de l'Essonne CGT, FO, CFDT, FSU, UNSA et Solidaires à un rassemblement le mardi 23 juin à 18h sur le parvis de la mairie d'Evry « Contre le vie chère et les budgets de guerre, pour la Paix et l'augmentation des salaires », le CA de l'UDR FO 91, réuni le 10 juin à la Maison des Syndicats d'Evry, se félicite de cette initiative et appelle tous ses adhérents et au-delà tous les retraités à participer à ce rassemblement pour en assurer le succès.

Ce rassemblement fait suite à celui qui a été organisé dans le Val d'Oise le 28 mai par les syndicats CGT, FO, CFDT et Solidaires avec le soutien de l'URIF FO avec comme mots d'ordre : « De l'argent pour les salaires, les retraites et les services publics, pas pour la guerre ! »

Le CA de l'UDR FO 91 reprend à son compte le communiqué de presse FO du 28 mai qui dénonce le nouveau régime d'exception (1) accompagnant l'actualisation de la loi de programmation militaire qui entérine 36 milliards d'euros de crédits supplémentaires pour les dépenses militaires, avec pour conséquences la suppression de 4 milliards de dépenses dans le budget de l'Etat et de 2 milliards de dépenses dans celui de la Sécu...

Le CA de l'UDR FO 91 approuve la prise de position du Congrès confédéral FO de Dijon :

« Le congrès refuse l'augmentation sans fin des dépenses militaires au détriment du service public, et incompatible avec la satisfaction des revendications. »

Le CA de l'UDR FO 91 refuse les budgets de guerre et la marche à la guerre.

Le CA de l'UDR FO 91 exige, entre autres :

- ⇒ Le blocage immédiat des prix des carburants
- ⇒ Le blocage des prix des produits de première nécessité
- ⇒ La revalorisation des retraites et des pensions
- ⇒ L'annulation de l'augmentation du forfait hospitalier journalier
- ⇒ Le recrutement des milliers d'emplois nécessaires dans les EHPADs
- ⇒ Le personnel médical en nombre suffisant pour l'accueil aux urgences
- ⇒ L'abrogation de la loi sur la retraite à 64 ans et le retour aux 60 ans

(1) Ce « nouveau régime d'exception pourrait ouvrir à de nouvelles restrictions de libertés, notamment syndicales, et de nouvelles dérogations au droit du travail » sur simple décision du chef de l'Etat...

Nous disons :

**« De l'argent pour l'hôpital,
pas pour les rafales ! »,**

**« De l'argent pour la Sécu,
pas pour les obus ! ».**

Modifications concernant les visites de préreprise et de reprise



Décret n°2026-503 du 12 juin 2026 relatif aux modalités des visites de pré-reprise et de reprise

Le décret n°2026-503 du 12 juin 2026 modifie les modalités des visites de préreprise et de reprise.

Il introduit des dérogations à la visite de reprise. Celle-ci n'est pas requise lorsque le travailleur réunit les deux conditions suivantes :

- s'il a effectué une visite de préreprise dans les 30 de jours précédant sa reprise effective du travail ;
- si lors de cette visite, le médecin de travail a conclu qu'aucune mesure d'aménagement, d'adaptation ou de transformation de poste ni aucune mesure d'aménagement du temps de travail n'est nécessaire en vue de la reprise du travail.

L'employeur est informé de l'organisation d'une visite de préreprise même en l'absence de recommandations du médecin du travail, sauf si le travailleur s'y oppose.

Toutefois, il est à noter que la dispense n'est pas automatique. En effet, la visite de reprise peut être demandée par l'employeur, le médecin du travail ou le salarié.

Ces dispositions s'appliquent aux arrêts de travail délivrés à compter du 15 juin 2026.

Pour **FO**, ce décret peut présenter des risques pour le travailleur dans la mesure où ce dernier doit absolument stipuler le fait qu'il refuse que son employeur soit informé de la visite de préreprise. Auparavant, l'employeur n'était pas informé de cette démarche, ce qui permettait au travailleur de solliciter plus sereinement cette visite. Il convient de rappeler qu'au cours de cette dernière aucun avis d'inaptitude ne peut être prononcé. Ainsi, **FO** restera vigilante afin que les visites de préreprise gardent cette prérogative-là et que les salariés fassent valoir leur droit de leur refus d'en informer l'employeur auprès du médecin du travail .

Sur ce sujet, FO revendique de :

- **renforcer l'information sur la visite de pré-reprise (visite au cours de laquelle aucune inaptitude ne peut être prononcée),**
- **renforcer la médecine du travail afin d'éviter la dégradation de l'état de santé des salariés et notamment celle des salariés handicapés,**
- **renforcer la formation des médecins du travail et des équipes pluridisciplinaires des Services de Prévention et de Santé au Travail, aux spécificités des handicaps, garantir l'indépendance des médecins du travail.**



ÉLECTIONS PROFESSIONNELLES

DU 3 AU 10 DÉCEMBRE 2026



FONCTION PUBLIQUE

PARTOUT! POUR TOUS! AVEC VOUS!

Évry-Courcouronnes
Hôtel de Ville



Rémunérations

Action
Sociale

Effectifs

Retraites

Défense
du statut

Carrières

Égalité
professionnelle



2026
ÉLECTIONS
PROFESSIONNELLES

JE VOTE



**1^{ère} halte du bus FO à
Évry-Courcouronnes**



7 SEPTEMBRE 2026



DE 11H À 15H